



MINISTÈRE DES ARMÉES



DIRECTION GÉNÉRALE DE
L'ARMEMENT

DIRECTION DES
OPÉRATIONS

Service des achats
d'armement

Division d'achats AMS

DEMANDE D'INFORMATIONS

Objet : Demande d'informations concernant la fourniture de marqueurs jour-nuit et prestations associées.

Date de remise des réponses au plus tard : 07 octobre 2019

Publication : sur le portail www.ixarm.com

SOMMAIRE

1. OBJET DE LA DEMANDE D'INFORMATIONS	3
2. CONTEXTE.....	3
3. DESCRIPTION DU BESOIN PREVISIONNEL	3
4. MODALITES DE REPONSE	4
4.1. Présentation des réponses.....	4
4.2. Envoi des réponses et demandes de précisions	5
4.3. Exploitation des réponses.....	5
4.4. Sécurité – Protection des Informations.....	5
5. QUESTIONNAIRE D'ORDRE TECHNIQUE ET COMMERCIAL.....	6
6. INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE.....	7
6.1. Identification de l'entreprise	7
6.2. Classification.....	7
6.3. Chiffres d'affaires (CA)	7
6.4. Certifications qualité et environnementales	8
6.5. Compétences et savoir faire	8
6.6. Clients.....	8
ANNEXE – Glossaire	9

1. OBJET DE LA DEMANDE D'INFORMATIONS

La présente « demande d'informations » (DI) a pour objectif principal de fournir à la Direction Générale de l'Armement (DGA) des informations permettant d'identifier et de connaître l'offre des industriels aptes à fournir des marqueurs jour-nuit (JN) de 30 et 90 minutes (artifices pyrotechniques) utilisés pour créer une signalisation en mer par des effets combinés éclairant, fumigène et colorant.

Pour autant, cette demande d'informations ne constitue ni un acte d'achat, ni une consultation liée à un marché public, ni même une information sur un marché public à venir. Elle ne saurait constituer un quelconque engagement de l'administration à lancer ultérieurement une opération sur le même objet. Réciproquement, les réponses à la DI ne constitueront pas des engagements contractuels ou précontractuels de la part de leurs auteurs.

Aucune entreprise répondant à cette DI ne pourra prétendre à une rémunération ou indemnisation pour les réponses apportées.

Les entreprises sont informées que ces réponses pourront être utilisées par l'administration pour préparer d'éventuelles consultations ultérieures.

Les réponses seront utilisées pour alimenter les bases de données fournisseur de la DGA sur ce secteur. Dans l'hypothèse où les entreprises ne couvriraient pas seules l'ensemble du périmètre, il est demandé aux auteurs des réponses de communiquer sur les capacités extérieures sur lesquelles ils pourraient s'appuyer.

Les modalités de réponses à la DI sont définies au paragraphe 4 ci-après.

2. CONTEXTE

Les marqueurs permettent à la Marine nationale le repérage de nuit comme de jour d'une zone à la surface de l'eau dans le cadre des missions de recherche et de sauvetage, de pistage de sous-marin, de marquage d'un objectif ou d'identification de la direction du vent.

Lors des opérations de reconnaissance et de sauvetage en mer, la Marine nationale utilise des marqueurs afin de signaler, de jour comme de nuit pendant une durée plus ou moins importante, la position exacte d'une personne ou d'un bâtiment.

Par ailleurs, les marqueurs permettent une signalisation en mer par des effets combinés éclairant (flamme), fumigène (fumée blanche) et colorant (tâche verte fluorescente à la surface de l'eau) pour une durée de 90 minutes pour les JN90 et de 30 minutes pour les JN30. Ils fonctionnent en flottaison et s'auto-submergent après extinction.

Enfin, ces marqueurs peuvent être largués à partir d'avions ou d'hélicoptères, ils peuvent également être utilisés à partir de bâtiments de surface de la Marine nationale.

3. DESCRIPTION DU BESOIN PREVISIONNEL

Les marqueurs jour-nuit (JN) de 30 et 90 minutes sont des artifices pyrotechniques utilisés pour créer une signalisation en mer par des effets combinés éclairant, fumigène et colorant. Leur fonctionnement permet le repérage d'un point à la surface de l'eau.

Ils sont lancés à partir d'avions ou d'hélicoptères (y compris en vol stationnaire), soit automatiquement à partir d'un lance-marqueurs, soit manuellement par trappe ou sabord mais peuvent également être utilisés à partir de bâtiments de surface.

Les marqueurs produisent :

- une tâche verte fluorescente à la surface de l'eau, avec une persistance, par mer de force 6, de 40 minutes minimum pour le JN30 et de 120 minutes minimum pour le JN90,

et

- un marquage par un effet lumineux ininterrompu dans le domaine du visible,
- un marquage fumigène par une fumée blanche ininterrompue,

avec une persistance respective de 30 et 90 minutes minimum par mer de force 4.

Tous les effets produits sont visibles de jour et par temps clair, d'une distance de 5 000 mètres par un aéronef évoluant à une altitude de 150 à 1 000 pieds et, pour les effets lumineux et fumigène, d'une distance de 1000 mètres par un bâtiment de surface.

Les marqueurs se noient automatiquement dans les 90 minutes qui suivent leur extinction.

Les domaines de température des marqueurs sont de (- 20 °C / + 55 °C) en stockage et de (- 45 °C / + 55 °C) en utilisation. Ils sont emportés en soute non pressurisée à une altitude de 30 000 pieds soit 300 hPa pendant toute leur durée en utilisation.

Leurs durées de vie sont de 240 mois en stockage et utilisation, dont 60 à 96 mois en utilisation.

Les caractéristiques maximales dans la configuration « prêt au tir », sont les suivantes :

Pour le marqueur JN30

- Diamètre : 114 mm
- Longueur : 570 mm
- Masse : 3,6 kg

Pour le marqueur JN90

- Diamètre : 180 mm
- Longueur : 880 mm
- Masse : 10 kg

4. MODALITES DE REPONSE

4.1. Présentation des réponses

La DGA souhaite que la réponse à la demande d'informations porte sur la globalité du périmètre. Néanmoins, des réponses portant sur une partie de la demande pourront être apportées.

Les réponses seront transmises sur support numérique avec des fichiers lisibles par Microsoft Office version 2010.

Les réponses seront rédigées en langue française ou anglaise.

Chaque entreprise fournissant une réponse est invitée à désigner nommément une personne qui serait le point de contact de la société auprès de la DGA pour des échanges dans le cadre de cette demande d'informations.

Toute information complémentaire, notamment tirée de l'expérience d'opérations équivalentes sera la bienvenue.

4.2. Envoi des réponses et demandes de précisions

Les dossiers de réponses sont attendus pour le 7 octobre 2019 au plus tard. Ces dossiers sont à transmettre par courriel aux points de contact suivants :

Référent technique

Nom : Philippe JOFFARD
Courriel : philippe.joffard@intradef.gouv.fr
Téléphone : 02 48 27 42 51

Référent achat

Nom : Sarah BOULMERKA
Courriel : sarah.boulmerka@intradef.gouv.fr
Téléphone : 09 88 67 24 73

Référent sur l'opération

Nom : Marie-Caroline VIEILLEMARD
Courriel : marie-caroline.vieillemard@intradef.gouv.fr
Téléphone : 09 88 67 04 69

Les éventuelles questions et demandes de précisions pourront être transmises aux points de contact *supra*.

4.3. Exploitation des réponses

L'exploitation des réponses sera faite par la DGA.

Il pourra être proposé aux entreprises qui auront répondu de faire une présentation.

Les présentations pourront avoir lieu soit dans les locaux de la DGA, soit dans les locaux des entreprises.

4.4. Sécurité – Protection des Informations

La DGA s'engage à ne communiquer les éléments de réponses de la DI fournis par chaque société qu'à ses personnels ayant besoin d'en connaître.

Par ailleurs, si l'entreprise souhaite communiquer à l'administration des informations confidentielles, celles-ci seront regroupées dans une annexe dûment identifiée. L'entreprise devra alors préciser la nature exacte de la restriction d'utilisation associée qu'elle souhaite voir appliquer par la DGA.

La DGA veillera alors à la protection de ces informations.

5. QUESTIONNAIRE D'ORDRE TECHNIQUE ET COMMERCIAL

ETAT DE L'ART DES MARQUEURS	
[Q1]	Quels sont les produits existant sur le marché répondant ou se rapprochant du besoin prévisionnel décrit au §3 <i>supra</i> ?
[Q2]	Pourriez-vous décrire les produits cités à la [Q1] : configuration technique, prix unitaire, délai de livraison, etc.
[Q3]	Le cas échéant, quelles sont les performances jugées les plus difficiles à atteindre ? Pourquoi ?
[Q4]	Le cas échéant, pour atteindre les performances techniques décrites au §3 <i>supra</i> , quel type de travaux de développement complémentaires sont jugés nécessaires et quel est le risque associé ?
INTERET POUR L'AFFAIRE	
[Q5]	Seriez-vous intéressé pour développer et/ou fournir ce type de produit dans le cadre d'un éventuel marché public ?
[Q6]	Le cas échéant, cet intérêt est-il lié à certaines conditions (quantité à fournir, calendrier, etc.)
ORGANISATION INDUSTRIELLE	
[Q7]	Quelle est votre organisation industrielle (maitre d'œuvre, cotraitant, sous-traitant, etc.) pour la fourniture des marqueurs actuellement existants sur le marché ?
[Q8]	Quelle organisation industrielle (maitre d'œuvre, cotraitant, sous-traitant, etc.) serait envisageable pour la fourniture des marqueurs répondant ou se rapprochant du besoin décrit au §3 <i>supra</i> ?
RISQUES	
[Q9]	Quels sont les risques principaux liés au développement et la fourniture des marqueurs répondant ou s'approchant du besoin décrit au §3 <i>supra</i> que vous pourriez identifier ? Que proposeriez-vous pour les supprimer ou à défaut les maîtriser ?
[Q10]	Identifiez-vous un risque particulier lié au respect du règlement européen REACH ?

6. INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE

L'entreprise est invitée à renseigner les informations suivantes pour elle-même et pour les éventuels partenaire du groupement qu'elle envisage.

6.1. Identification de l'entreprise

Raison sociale :	
Adresse N°..... Rue :..... Localité :..... Code Postal :..... Pays :.....	Contact mandaté dans l'entreprise pour répondre à la DGA Nom et Prénom :..... Fonction :..... Téléphone portable :..... Téléphone fixe :..... Courriel :.....

6.2. Classification

- Micro-Entreprise oui non
- Petite et Moyenne Entreprise (PME) oui non
- Entreprise de Taille intermédiaire (ETI) oui non
- Grande Entreprise (GE) oui non

6.3. Chiffres d'affaires (CA)

Quels ont été vos Chiffres d'Affaires (CA), Résultat Net Comptable (RNC), et Effectifs moyens sur les 3 derniers exercices? Que représente le CA de ce domaine d'activité « marqueurs » par rapport au CA total de la société ?

Année	C.A. (en €)	Part du C.A. « marqueurs » / CA total	Résultat Net comptable (RNC) (en €)	Effectifs moyens

6.4. Certifications qualité et environnementales

Iso 9001- version 2015

Iso 14001

Autres

Si autres, préciser :

.....
.....

6.5. Compétences et savoir faire

L'entreprise pourra, à défaut de remplir cette partie, joindre une présentation plaquette de ses activités.

6.6. Clients

Citez, si possible, vos principaux clients et précisez la part que chacun d'entre eux occupe dans votre chiffre d'affaires 2017-2018 :

Nom du client	Secteur industriel	Nombre d'années de relation avec le client	Part de CA du client dans le CA total (en %)

Citez vos éventuelles références avec le ministère des armées :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

ANNEXE – Glossaire

C.A.	chiffre d'affaires
DGA	direction générale de l'armement
DI	demande d'informations
ETI	entreprise de taille intermédiaire
GE	grande entreprise
JN	jour/nuit
PME	petites et moyennes entreprises
RNC	résultat net comptable